

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 janvier 2023

---

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 28

présenté par  
M. Bazin et M. Neuder

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« en médecine bucco-dentaire »

les mots :

« dentaires de prévention ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision légistique visant à remplacer l'expression « assistants en médecine bucco-dentaire », par l'expression « assistants dentaires de prévention ».

En effet, d'après l'Ordre national des chirurgiens-dentistes, il s'agit du terme privilégié par la profession. Il permet d'ailleurs de davantage mettre en lumière le rôle crucial de ce nouvel assistant en matière de prévention.